



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 23/05/2025

Séance du 15 mai 2025

**Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à
l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Benoît CYPRIANI

Étaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

OBJET : 31 - Citadelle Patrimoine Mondial - Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement sur l'année 2025 avec Grand Besançon Métropole

Délibération n° 007936

Citadelle Patrimoine Mondial - Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement sur l'année 2025 avec Grand Besançon Métropole

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	30/04/2025	Favorable unanime

Résumé :

Grand Besançon Métropole via l'attribution d'un fonds de concours soutient le développement du seul monument UNESCO de son territoire. La dernière convention (2022/2024) a fait progresser ce soutien à la Citadelle en fonctionnement pour atteindre 150 000€ en 2024.

Compte tenu de l'importance de la Citadelle pour l'attractivité culturelle et touristique du territoire et du développement de son offre qui soutient la hausse de sa fréquentation (292 000 visiteurs en 2024), GBM a choisi en 2025 de renforcer son aide financière à l'équipement.

Ce soutien s'élève ainsi à 200 000 € en 2025, soit une hausse de 50 000 €.

I. La Citadelle de Besançon : une transformation ambitieuse au service de son rayonnement

Depuis 2021, la Citadelle, unique site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO de la métropole bisontine, s'est engagé dans un projet culturel et touristique ambitieux, en phase avec son statut emblématique. Ce projet pluriannuel (2021-2026), construit en collaboration avec le territoire, vise à moderniser et valoriser ce site de 12 hectares, qui a accueilli 292 000 visiteurs en 2024 (un record depuis 2015).

Trois axes stratégiques sont à la base de la transformation du site :

1. Mieux accueillir

Pour offrir une expérience enrichie aux visiteurs, un programme pluriannuel de travaux est lancé depuis, incluant la rénovation des espaces, la création de nouveaux équipements, et la végétalisation progressive du site.

• Réalisations 2021-2024 :

- rénovation du restaurant, billetterie, sanitaires, et espaces de restauration rapide,
- création de deux salles de réception, d'assises sur le site, et de jardins thématiques (Vauban et Musée de la Résistance),
- installation de toiles d'ombrage, reprise des cheminements pour une meilleure accessibilité.

• Perspectives 2024-2026 :

- création de deux nouveaux jardins supplémentaires et poursuite des rénovations pour renforcer les conditions d'accueil du site.

2. Animer le site et proposer une expérience unique

La Citadelle se veut un lieu dynamique, reflet de la vitalité locale, grâce à des collaborations renforcées avec les acteurs économiques, culturels, sportifs et associatifs du territoire.

• Événements et initiatives :

- une programmation culturelle enrichie : concerts, théâtre, cinéma en plein air, et événements sportifs,
- création du festival de musique *Panorama Sonore* (2022) et lancement des apéros insolites,
- ouverture d'un bar-restaurant estival avec une scène pour valoriser les produits et artistes locaux.

Depuis 2021, près de 50 événements sont organisés chaque année, renforçant l'attractivité du site.

3. Incarner les valeurs de l'UNESCO

En tant que site patrimonial, la Citadelle porte les valeurs de paix, culture, éducation et biodiversité à travers ses différentes composantes :

- le site fortifié, témoignage de sa valeur universelle exceptionnelle
- le Musée de la Résistance et de la Déportation, porteur des idéaux de citoyenneté et de mémoire.
- le Museum (Muséum d'Histoire Naturelle et Parc zoologique) dédié à la connaissance et sauvegarde de la biodiversité.
- le Musée Comtois, lieu de dialogue et de valorisation des cultures.

Expositions et projets majeurs :

- 2022: Mise en avant des collections du Musée Comtois, double exposition circassienne (*Cirque Plume* et *Saltimbanques*) avec balades nocturnes et animations
- 2023 : Réouverture du Musée de la Résistance et de la Déportation.
- 2024 : Exposition *Dessine-moi ta planète*, valorisant les collections du Muséum d'Histoire Naturelle.

2025 : Année du Monument Vauban - Une programmation exceptionnelle

Pour célébrer les 350 ans du début de la construction de la citadelle imaginée par Vauban, une riche programmation printanière et estivale invite le visiteur à redécouvrir ce chef-d'œuvre historique et à plonger dans l'époque de Louis XIV.

Temps forts de l'année Vauban:

- visites guidées pour explorer le monument sous un nouveau jour,
- bal masqué pour une soirée festive et immersive,
- week-end Grand Siècle : une reconstitution vivante de la vie quotidienne à la Citadelle, avec comédiens, artisans et chanteurs,
- exposition "350 ans de souvenirs" retraçant l'histoire de la Citadelle,
- nouvel Escape Game, plongeant les participants dans une citadelle en état de siège.

Événements culturels estivaux :

- spectacle *Les Serge (Gainsbourg point barre)* par la Comédie Française, en collaboration avec La Rodia, le Centre National Dramatique et les Eurockéennes,
- festival Panorama Sonore du 10 au 12 juillet,
- cinéma en plein air du 17 juillet au 28 août.

Autres expositions 2025 :

- au Musée de la Résistance et de la Déportation : *Valises*, une exposition temporaire sur cet objet symbolique, évoquant évasion, voyage, mais aussi déplacements forcés,
- au Musée Comtois : une exposition photographique de Marc Paygnard.

Une célébration unique pour plonger dans l'histoire et la culture autour du monument emblématique de Vauban.

II. Demande de subvention 2025

Pour 2025, la Ville de Besançon sollicite la poursuite de l'aide apportée par GBM à hauteur de 200 000€.

La Citadelle étant gérée en régie depuis le 1^{er} juillet 2015, l'aide de Grand Besançon Métropole doit juridiquement prendre la forme d'un fonds de concours (fonctionnement).

III. Attribution d'un fonds de concours de Grand Besançon Métropole pour 2025

Compte tenu du rôle majeur et emblématique de la Citadelle sur le plan de l'attractivité et du rayonnement culturel et touristique du territoire, GBM a décidé de poursuivre le soutien en fonctionnement de cet équipement via le fonds de concours. Ce soutien augmentera de 50 000 € en 2025 pour atteindre 200 000€.

Le fonds de concours attribué sera encaissé sur la ligne 75-314-757351-0022155-54000.

La convention de partenariat est jointe en annexe au présent rapport.

Pour rappel :

Fonds de concours GBM à la Citadelle de Besançon	2022	2023	2024
	100 000€	130 000€	150 000€

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2025 attribuant à la Ville un fonds de concours en provenance de Grand Besançon Métropole dédié au fonctionnement de la Citadelle.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

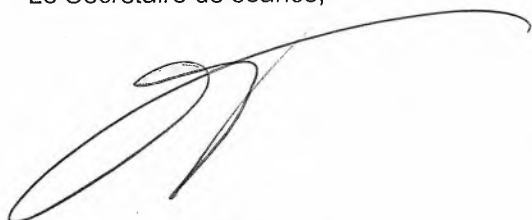
Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Benoît CYPRIANI
Adjoint

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement à la Citadelle

2025

Entre :

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, dont le siège est situé 4, rue Gabriel Plançon, la City, 25 034 Besançon cedex, représentée par son Vice-Président, Monsieur Gilles ORY, dûment habilité par la délibération du Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole du 10/04/2025, ci-après dénommée « GBM »,

d'une part,

Et :

La Ville de Besançon, dont le siège est situé 2 rue Mégevand, 25034 Besançon, représentée par sa Maire, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil municipal de Besançon en date du 15 mai 2025,

d'autre part

Préambule

La Citadelle, équipement appartenant à la Ville de Besançon, est gérée en régie depuis le 1er juillet 2015. En réponse à la demande de subvention formulée par la Ville, Grand Besançon Métropole (GBM) a décidé de prolonger son soutien à cet équipement.

Depuis 2021, la Citadelle, unique site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO de la métropole bisontine, s'est engagé dans un projet culturel et touristique ambitieux, en phase avec son statut emblématique. Ce projet pluriannuel (2021-2026), construit en collaboration avec le territoire, vise à moderniser et valoriser ce site de 12 hectares, qui a accueilli 292 000 visiteurs en 2024 (un record depuis 2015).

Consciente de l'importance stratégique de la Citadelle pour l'attractivité et le rayonnement culturel et touristique de la région, GBM a décidé de maintenir et renforcer son soutien financier pour le fonctionnement du site. Cette contribution se matérialisera par un fonds de concours alloué à la Ville de Besançon, qui passera de 150 000 € (en 2024) à 200 000 € en 2025, sous réserve de l'approbation des budgets correspondants.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du soutien de GBM au fonctionnement de la Citadelle pour l'année 2025.

Article 2 – Engagements de la Ville

La ville s'engage pour l'année 2025 à :

- utiliser la subvention accordée pour le fonctionnement de la Citadelle,

- fournir à GBM un bilan du budget de fonctionnement de l'équipement,
- mentionner l'aide apportée par GBM dans les différents bilans et compte-rendus d'activité de la Citadelle,
- inviter les représentants de GBM aux différentes opérations de communication.

Article 3 – Engagements de GBM

Sous réserve du vote par son conseil communautaire des budgets afférents, GBM s'engage à augmenter le montant du fonds de concours en fonctionnement à la Ville de Besançon de 50.000€ pour atteindre un montant 200 000€ en 2025.

Article 4 – Modalités de versement du fonds de concours

Le versement du fonds de concours sera effectué en une fois par mandat administratif dès signature de la présente convention en 2025.

Article 5 – Dispositions particulières de contrôle

La Ville s'engage à faciliter le contrôle et à justifier à tout moment, sur demande, de l'utilisation du soutien obtenu. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à disposition.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de GBM,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de soutien ultérieurs présentées par la Ville.

Article 6 – Responsabilité – Assurance

Les activités de la Citadelle sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 7 – Durée

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice 2025.

Article 8 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre RAR valant mise en demeure.

Article 9 – Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon le

Pour la Présidente
Grand Besançon Métropole et
par délégation,
Le Vice-Président en charge de la culture

Pour la Maire de Besançon et par délégation
L'Adjointe à la Culture, au Patrimoine Historique,
aux Musées et équipements culturels

Gilles ORY

Aline CHASSAGNE